

**Arrestation de
53 immigrants
illégaux en
partance pour
les Iles Canaries**

Lire page 4

HORIZONS

MARDI 20 Iftar : 19:38
Ramadan Imsakiya: 4:55

Mercredi 21 Iftar : 19:38
Ramadan Imsakiya: 4:55

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATIONS - ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIENNE D'INFORMATION - ♦

N° 7287 LUNDI 5 juin 2018

♦ PRIX : 20 UM ♦

Démarrage des épreuves d'entrée au collège et du CEP



Les épreuves du concours d'entrée en première année du collège et du certificat d'études primaires (CEP) ont débuté, lundi, sur l'ensemble du territoire national, avec la participation de 85371 candidats dont 8085 seulement pour le CEP et 16777 issus des écoles privées.

Les candidats, dont 43736 filles, soit 51,23%, sont répartis sur 904 centres d'examen dont 767 dans les wilayas de l'intérieur du pays, 136 à Nouakchott et un seul à l'étranger.

A l'occasion du démarrage de ce concours, le ministre de l'Education nationale, M. Isselmou Ould Sidi El Moctar Ould Lehbib, a effectué, lundi une visite dans plusieurs écoles de Nouakchott. Après s'être enquis des conditions de déroulement, de supervision et de surveillance des épreuves du concours, il a demandé au personnel de supervision du concours d'observer la rigueur pour assurer toutes les conditions d'équité et de transparence.

Lire page 3

Protection sociale en Mauritanie :

Promouvoir les valeurs traditionnelles de solidarité collective



La Mauritanie est parmi les Etats qui ont souscrit à la Convention de l'OIT n°102 de 1952 relative à la Sécurité Sociale. Le pays dispose de trois régimes de sécurité sociale :

Le régime géré par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en faveur des travailleurs salariés du Code du Travail et du Code de la Marine Marchande; celui qui géré par la Caisse des Retraites de l'Etat en faveur des fonction-

naires et, enfin, et le régime de l'assurance maladie qui est géré par la Caisse Nationale d'Assurance Maladies (CNAM) et qui bénéficie aux fonctionnaires, aux militaires et aux parlementaires. Ce dernier a été récemment étendu à tous les établissements publics. Il y a également l'Office National de la Médecine du Travail (ONMT), chargé de promouvoir et maintenir le bien-être physique, mental et social de tous les travailleurs.

Lire page 5

Le concours du grand prix de l'innovation entre dans ses phases finales



L'avant-dernière étape du concours du grand prix de l'innovation, organisé par le Haut Conseil de la jeunesse (HCJ), en partenariat avec l'opérateur de téléphonie Chinguitel, a été entamée dimanche soir à Nouakchott. A cette occasion, il a été procédé à la présentation des projets sélectionnés en toute transparence par le jury en vue de participer à cette avant dernière étape.

Lire page 4

De l'Obligation du jeûne



L'Obligation du jeûne concerne tout musulman majeur qui jouit de ses facultés mentales, qui est en bonne santé physique et que la charia oblige à jeûner, et qui n'est pas en voyage pour une distance qui nécessite la réduction de la prière. Si un malade craint l'aggravation de sa maladie ou le retard de sa guérison à cause du jeûne, il peut s'abstenir de jeûner. S'il risque d'en mourir, il doit rompre le jeûne. Après la guérison, il observera le jeûne pendant le nombre de jours omis. Si par négligence, il tarde à payer le nombre de jour omis jusqu'au mois de Ramadân suivant, il donnera pour chaque jour omis une nourriture à un pauvre (ou lui verser l'équivalent en argent), c'est la Fidya.

Lire page 6

Météo : Probabilité pluies à l'Est du pays

P2

ACTUALITE

Météo :

**Le FIT passera sur le sud des deux Hodhs
Probabilité de faibles pluies**

La situation météorologique en Mauritanie sera marquée, au cours des prochaines 24 heures, par un temps caractérisé par le passage d'un Jet Subtropical occasionnant de faibles pluies sur l'Inchiri, l'Adrar, le Trarza y compris Nouakchott et le sud du Tiris-Zemmour. Les températures seront tièdes sur le long du littoral et chaudes sur le reste du territoire. Le Front Intertropical passera sur le sud des deux Hodhs donnant de faibles activités pluvio-orageuses sur l'extrême sud-est. Les vents de Nord-est à Est se renforcent sur le Tagant, l'Assaba et les deux Hodhs, cette situation favorisera une visibilité affectée à réduite par sable ou tempête de sable sur ces régions. Situation météorologique de Nouakchott : Le vent sera faible à modéré de Nord-est et tournera dans la soirée vers le Nord-ouest. Probabilité de faibles pluies.

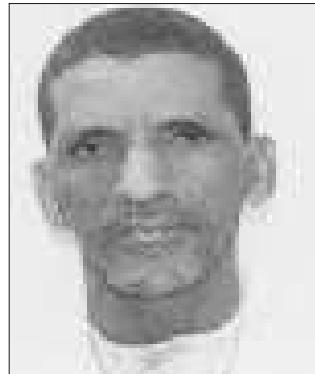
Voici les températures prévues pour la journée du 05 juin 2018:

Villes: Températures minimales / Températures maximales

Bir Moghrein:.....	17 degrés.....	34 degrés	Rosso:.....	26 "".....	42 ""
Zouérate:.....	25 "".....	38 ""	Kaédi:.....	29 "".....	41 ""
Aoujeft:	23 "".....	39 ""	Maghama:.....	30 "".....	41 ""
Chinguitti:.....	26 "".....	41 ""	Mbout:.....	30 "".....	41 ""
Atar:.....	31 "".....	42 ""	Sélibaby:.....	29 "".....	41 ""
Oudane:.....	30 "".....	42 ""	Kiffa:.....	32 "".....	44 ""
Akjoujt:.....	31 "".....	41 ""	Kankossa:.....	32 "".....	42 ""
Nouadhibou:.....	19 "".....	30 ""	Barkéwol:.....	31 "".....	43 ""
Nouakchott:.....	22 "".....	32 ""	Tidjikja:.....	31 "".....	41 ""
Boutilimit:.....	26 "".....	39""	Tichitt:.....	32 "".....	42 ""
Aleg:.....	28 "".....	40 ""	Aioun:.....	33 "".....	43 ""
Maghtalahjar:.....	30 "".....	42 ""	Néma:.....	32 "".....	43 ""
Boghé:.....	27 "".....	42 ""	Oualata:.....	31 "".....	42 ""

Météorologie marine:

Cap-Blanc et Cap-Timiris: La mer sera peu agitée sur le long du littoral. La houle de direction nord-est sur le nord du littoral et de secteur sud-ouest au sud. La hauteur de vagues variera de 0,5 à 1,25 mètre.

**Le billet
du Mardi**

Les épreuves du concours d'entrée en première année du collège et du certificat d'études primaires (CEP) ont débuté hier sur l'ensemble du territoire national. D'autres suivront dans quelques jours. Certains élèves avaient commencé à réviser dès la relâche scolaire du mois de décembre, alors que d'autres ont attendu le mois de mai pour se plonger dans leurs livres. Mais peu importe la stratégie, il faut savoir que la réussite à ces épreuves ne dépend pas que de la qualité du travail de révision. La préparation mentale y joue également un grand rôle. Savoir chasser le stress et gérer son temps est aussi important qu'à assimiler la matière enseignée en classe. Certains élèves essaient malheureusement avec la complicité de leurs parents de réussir l'examen par la petite porte en optant pour la triche et la corruption. Des escrocs confectionnent de faux sujets pour tromper les élèves. Des pratiques qui déshonorent notre système éducatif. Il faut dire que les nouvelles technologies, avec des inventions toujours plus perfectionnées comme les téléphones portables, les oreillettes intra-auriculaires, constituent un vrai défi à la lutte contre la fraude. La généralisation des téléphones portables et autres » smartphones chez les jeunes facilite la triche. Il est heureux de constater que de telles pratiques combattues avec la dernière énergie par les pouvoirs publics sont pratiquement éradiquées dans notre pays. C'est ainsi que l'année dernière, seulement quelques insuffisances ont été constatées ici et là grâce à la vigilance et à la détermination du ministère de l'Education nationale à assainir l'organisation des examens de fin d'année scolaire. Le MEN a ainsi entrepris, une vaste campagne de sensibilisation contre les fuites et les fraudes.

Pour éviter la triche, l'usage du téléphone portable dans tous les centres des examens avait été formellement interdit. Nul doute que le Men et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ont déjà pris encore cette année, toutes les dispositions nécessaires pour anticiper les cas d'imperfections. En tout état de cause, force doit toujours rester à la loi. Les ennemis de l'école doivent être sanctionnés par la dernière rigueur.

Mohamed Melaïnine O. Abdel Vettah

HORIZONS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIENNE D'INFORMATION

**DIRECTRICE DE PUBLICATION,
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE
MAURITANIENNE D'INFORMATION:**

Dr Khadijetou Sghair Said

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : Maarouf Ould Oudaa

RÉDACTEUR EN CHEF : Sidi Moustapha Ould Bellali

Secrétaire de Rédaction: Abderahmane Cheikh

CHEF DIVISION MAQUETTE : Elhadrami Ould Ahmedou

TIRAGE : IMPRIMERIE NATIONALE

AMI

FAX: 45 25 55 20

E-mail :

Chaabrim@gmail.com

amiakhbar@gmail.com

B P: 371/ 467

Direction Technico-Commerciale

45 25 27 77

E-mail: dgsami@yahoo.fr

Siège: 45 25 29 70/45 25 29 40

ACTUALITE**Démarrage des épreuves d'entrée au collège et du CEP à Nouakchott...**

Les épreuves du concours d'entrée en première année du collège et du certificat d'études primaires (CEP) ont débuté, lundi, sur l'ensemble du territoire national, avec la participation de 85371 candidats dont 8085 seulement pour le CEP et 16777 issus des écoles privées. Les candidats, dont 43736 filles, soit 51,23%, sont répartis sur 904 centres d'examen dont 767 dans les wilayas de l'intérieur du pays, 136 à Nouakchott et un seul à l'étranger. A l'occasion du démarrage de ce concours, le ministre de l'Education nationale, M. Isselmou Ould Sidi El Moctar Ould Lehbib, a ef-

fectué, lundi dernier à Nouakchott, une visite aux centres des examens de l'école d'excellence d'El Mina, de l'école de Tevragh-Zeïna et celle d'Ethmane à Teyarett. Il s'est, ensuite, enquis des conditions de déroulement, de supervision et de surveillance des épreuves du concours. Le ministre a interrogé certains des élèves pour recueillir leurs appréciations sur le niveau d'adaptation des épreuves par rapport au programme enseigné. Le ministre s'est, également, adressé au personnel de supervision du concours lui recommandant d'observer la rigueur pour assurer toutes les conditions

d'équité aux candidats. Le ministre a déclaré que cette visite s'inscrit dans le cadre des efforts du département en vue d'assurer un déroulement convenable des examens tant au plan de la supervision, de la surveillance que de la correction des épreuves, dans le souci de garantir les conditions d'équité aux différents candidats et de maintenir la dynamique de relèvement des niveaux scolaires. Au cours de cette visite, le ministre était accompagné des walises de Nouakchott, de responsables du ministère de l'Education et du président de l'Association des Parents d'Elèves.

...et à l'intérieur du pays

A l'instar de la capitale Nouakchott, les wilayas de l'intérieur du pays ont abrité lundi le coup d'envoi des examens d'entrée en première Année du Secondaire (1eAS).

La wilaya de l'Assaba a enregistré pour ses 79 centres d'exams 6.055 candidats dont 3.148 filles. Au Tagant, ils étaient au nombre de 1.877 postulants dont 48,45% de filles à concourir dans les 28 centres répartis au niveau de toute la wilaya.

Au niveau des 140 centres d'examen du Trarza, le nombre de candidats a atteint 9.468 dont 4.808 filles, tandis que dans les 80 centres du Gorgol, il était de 7.376 avec un taux de participation des filles de 51,23%.

S'agissant du Guidimatha, 5.856 candidats dont 2.720 filles soit 46,4% ont fait les épreuves dudit concours au niveau de 84 centres répartis comme suit: 39 à Selibaby (2.828 candidats), 24 à Ould Yenjé (1.640 candidats) et 21 à Ghabou (1.388 candidats).

Les candidats à cet examen étaient au nombre de 3.448 dont 50 de filles, au niveau des 25 centres répartis dans la wilaya de Dakhlet-Nouadhibou.

Au Hodh Gharbi, le nombre de candidats a atteint 5.021 dont 59,49% de filles au niveau des 63 centres d'exams que compte la wilaya, tandis que cet effectif est de 5.810 dont 53,45% de filles pour les 39 centres du Hodh Charghi.

L'Adrar a enregistré 2.083 candidats dont 1.026 filles pour les 30 centres d'exams répartis au niveau de toute la wilaya.

Partout, les autorités régionales ont supervisé, sur place, le démarrage de ces examens afin d'assurer leur parfaite organisation. Elles se sont informées auprès des candidats et des surveillants des conditions créées pour assurer une atmosphère propice à la compétition des milliers de candidats.

Les directeurs régionaux de l'Enseignement avaient assuré partout à l'AMI, la prise du département de toutes les mesures indispensables pour garantir la réussite de cet examen national et son organisation dans les meilleures conditions. En Inchiri, le wali, M. Mohamed Ould Saleck, a effectué hier matin, une visite d'information à l'Ecole III, à l'Ecole II et à l'Ecole d'Application où il s'est informé sur les conditions du déroulement des

examens, de la disponibilité du matériel dans les salles et de la présence des surveillants et des superviseurs au moment opportun. Le directeur régional de l'Education nationale (DREN), M. Mohamed Mahmoud Ould M'Hamed dit Ardé, a souligné que le nombre de candidats au concours s'élève cette année à 444 repartis sur (11) onze centres d'examen. Il a, encore, précisé que le taux des filles a atteint 49%.

Au niveau du Tiris-Zemmour, le directeur de cabinet du wali, M. Mohamed Abdel Fattah Ould Ahmed, s'est lui, aussi, rendu dans certains centres d'exams, notamment ceux de l'Ecole El Wahatt, de l'Ancienne Ecole et d'Ouhoud où il s'est enquis de la nature des épreuves.

Dans une déclaration à l'AMI, le directeur régional de l'Education Nationale (DREN) M. Ali Ould Elada, a indiqué que le nombre de candidats à ce concours s'élève à 1543 dont 51% de filles, repartis sur 12 centres dont 10 dans la moughataa de Zouerate, un à Bir Moghrein et un à F'Derick. Il a, encore, affirmé que toutes les mesures nécessaires au succès de ce concours ont été prises.

Le ministre de l'Economie reçoit l'ambassadeur d'Egypte

Le ministre de l'Economie et des Finances, M. Moctar Ould Diay a reçu lundi en audience à Nouakchott, SEM. Majed Mosleh Naffa, ambassadeur de la République Arabe d'Egypte accrédité en Mauritanie. L'entrevue a été l'occasion d'aborder les relations de coopération existant entre les deux pays frères et les moyens de les renforcer encore davantage. L'audience s'est déroulée en présence du directeur de la Promotion des Investissements privés, M. Moktar Gaguil.

Le ministre de l'Enseignement supérieur reçoit les ambassadeurs du Maroc...

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Dr Sidi Ould Salem, a reçu en audience, lundi à Nouakchott, SEM. Hamid Chabar, ambassadeur du Royaume du Maroc en Mauritanie. Les entretiens entre les deux parties ont porté sur les relations de coopération existant entre les deux pays frères et sur les voies et moyens de les développer davantage notamment dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

...et d'Iran

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Dr Sidi Ould Salem, a également reçu en audience, lundi à Nouakchott, SEM. Mohamed Omrani, ambassadeur de la République islamique d'Iran en Mauritanie. Les entretiens entre les deux parties ont porté sur les relations de coopération existant entre les deux pays frères et sur les voies et moyens de les développer davantage notamment dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

ACTUALITE**La ministre déléguée reçoit le directeur de la filiale de la Banque maghrébine d'Investissement**

La ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, chargée des Affaires maghrébines, africaines et des Mauritaniens de l'Etranger, Mme Khadijetou Mbareck Fall, a reçu en audience lundi à Nouakchott, le directeur de la filiale en Mauritanie de la Banque maghrébine d'Investissement et du commerce extérieur, M. Azhar Al Hadari.

L'audience, qui s'est déroulée en présence de M. Bamba Ould Sidi, ambassadeur chargé de mission au cabinet de la ministre, a été l'occasion de discuter de questions d'intérêt commun.

**Le ministre délégué chargé du Budget regagne Nouakchott**

Le ministre délégué auprès du ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget, M. Mohamed Ould Kembou, a regagné Nouakchott, dimanche soir en provenance de Lomé, au Togo, après avoir participé aux travaux de la 107^e session du conseil des ministres des pays africains, des Caraïbes et du Pacifique et de la 43^e session du Conseil des ministres du Groupe Afrique-Caraïbes et Pacifique-Union Européenne.

Les travaux de la 107e session du

Conseil des ministres de l'organisation des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ont porté sur un certain nombre de sujets dont l'accès des produits de base, comme la banane, le sucre et le coton aux marchés européens, la question de la gouvernance en matière de taxes, la révision de l'accord George Town et les négociations avec l'Union Européenne sur l'après accord de Cotonou.

Auparavant, le ministre avait participé, en Corée du sud, aux réunions

annuelles de la Banque Africaine de Développement qui se sont déroulées dans la capitale économique de la Corée du Sud, du 21 au 28 mai dernier.

Le ministre a participé aussi dans la même ville coréenne aux travaux de la Conférence Corée-Afrique . Au cours de ce voyage, le ministre était accompagné du directeur de la Coordination des Financements au ministère de l'Economie et des Finances, M. Mohamed Salem Ould Nany.

Le concours du grand prix de l'innovation entre dans ses phases finales

L'avant dernière étape du concours du grand prix de l'innovation organisé par le haut Conseil de la jeunesse (HCJ), en partenariat avec l'opérateur de téléphonie Chinguitel, a été entamée dimanche soir dans les salons de l'Hôtel de Nouakchott à Tevragh Zeina (Wilaya Nouakchott-Ouest).

A cette occasion, M. El Hafedh Ould Ahmed Baba, membre du bureau exécutif du HCJ, a présenté les projets sélectionnés en toute transparence par le jury en vue de participer à cette avant dernière étape. Il a souligné que les projets qui sont parvenus aux phases finales sont au nombre de 10 sur 30 projets sélectionnés parmi les 270 projets initiaux. Cette avant dernière étape du



concours s'est déroulée en présence des membres du HCJ et des mem-

bres du Jury.

"La nécessité" dans la jurisprudence musulmane

"La nécessité" dans la jurisprudence musulmane Fiqh et obligations et

droits y afférents ont fait l'objet dimanche, à la Grande mosquée de

Nouakchott, d'une conférence religieuse donnée par le théologien Mohamed Ould Hemine dans le cadre du programme du ministère des Affaires islamiques et de l'Enseignement originel pour l'animation du mois béni de Ramadan.

Après une définition du concept "nécessité" dans le fiqh, le conférencier a précisé que l'Islam exhorte toute personne à préserver sa vie, sa religion, ses biens, son esprit et sa famille. Il a ajouté que le champ de la "nécessité" dans le fiqh est vaste et inclue les obligations religieuses, les transactions et les conditions urgentes.

Bonne ambiance de Ramadan au Tagant, malgré les rigueurs du climat

Malgré les difficiles conditions climatiques, les populations de la wilaya du Tagant vivent ces jours-ci une excellente ambiance de Ramadan. Elles veillent, à l'instar de celles du pays tout entier, à observer le jeûne de ce mois béni du Ramadan et au strict respect de ses nobles valeurs et de la sunna du prophète Mohamed (PSL).

Dans ce cadre, les autorités administratives de la wilaya ont pris un ensemble de mesures en vue d'assurer la stabilité des prix et l'approvisionnement des marchés en denrées alimentaires essentielles.

Dans ce sens, le wali du Tagant, M. Diallo Amadou Samba, a indiqué que les autorités locales ont œuvré, en collaboration avec les opérateurs économiques, à mettre à la disposition des consommateurs, à travers les boutiques Emel, l'ensemble des produits alimentaires que nécessite l'observation du jeûne. Il a ajouté dans une déclaration à l'AMI que ces efforts ont été menés parallèlement avec une campagne de contrôle en vue de garantir la qualité des produits alimentaires et la stabilité des prix, en luttant notamment contre la spéculation.

D'un autre côté, la délégation régionale relevant du ministère des Affaires islamiques et de l'Enseignement originel travaille à l'animation de ce mois béni à travers une série de conférences religieuses dans les différentes mosquées de la wilaya. A cet effet, le délégué régional, M. Hamady El Mourtaji, a souligné que son département a élaboré une grille de programmes à l'occasion du Ramadan comprenant des cours religieux quotidiens dans l'ancienne mosquée et une émission radiophonique dans laquelle les « Fuqahas » répondent aux interrogations des auditeurs. Au niveau sanitaire, les conditions des citoyens sont, de façon générale, satisfaisantes leur permettant d'observer sans encombre le jeûne de ce mois béni. Il a ajouté qu'un programme quotidien dispense des conseils de santé aux citoyens en plus de la mise en place d'une permanence pour faire face à toute urgence médicale. De façon générale, les citoyens entament ce 19^e jour dans le recueillement espérant en tirer le maximum de récompenses divines.

Le wali de l'Adrar visite le périmètre pilote « Teyarett-Sdar »

Le wali de l'Adrar, M. Cheikh Ould Abdallah Ould Ewah, a visité, lundi, le périmètre pilote « Teyarett-Sdar » pour s'enquérir de l'évolution des travaux sur ce site.

Le projet couvre un espace de 2.5 km de long et 0.4 km de large dont 100 hectares sont plantés en palmiers dans le cadre de la première phase du projet. Le périmètre est alimenté en eau grâce à 4 puits qui ont été forés avec un débit de 70 m³

d'eau par heure et 4 réservoirs d'eau. Une dizaine de puits sont programmés au cours des phases ultérieures de ce projet qui est financé par le Programme de Développement Durable des Oasis.

Sur place, le wali a suivi les explications des responsables de la délégation régionale de l'Agriculture et du staff du projet sur les travaux déjà réalisés, l'évolution du travail et les étapes ultérieures.

Arrestation de 53 immigrants illégaux en partance pour les Iles Canaries

Les autorités sécuritaires mauritanienes ont arrêté dimanche près de Nouadhibou une embarcation avec à bord 53 immigrants illégaux en partance pour les Iles Canaries.

Dans une déclaration à l'Agence Mauritanienne d'Information (AMI), le directeur de la Surveillance du Territoire à la direction générale de la Sureté nationale, commissaire principal El Ghassem Ould Sidi Mohamed, a indiqué que ce groupe a été appréhendé alors qu'il était sur sa route pour les Iles Canaries tandis que le commandant de l'embarcation, qui a pris la fuite, fait toujours l'objet de recherches par les services de sécurité. Le commissaire a ajouté que chacun des membres de ce groupe avait payé au passeur 1000 euro relevant que les personnes appréhendées seront rapatriées dans leur pays d'origine.

Protection sociale en Mauritanie :

Promouvoir les valeurs traditionnelles de solidarité collective

Toute société humaine dispose de systèmes et de pratiques plus ou moins formels, qui protègent ses propres membres contre les risques, définissent et règlent des actions d'entraide et d'assistance, promeuvent la famille, et canalisent la redistribution des biens et/ou des bénéfices de la société et de son développement. Dans la plupart des pays africains, les systèmes formels de sécurité sociale, souvent érigés selon les modèles adoptés dans les pays industrialisés, assurent une protection certaine aux membres inscrits. Cependant, seule une minorité infime de la population constituée normalement de fonctionnaires et salariés du secteur formel de l'économie - peuvent en bénéficier, laissant de côté la grande majorité de la population œuvrant dans l'agriculture/élevage et dans les secteurs informels en milieu urbain.

A coté de ces systèmes formels de sécurité so-

ciale, il y a des systèmes qui, basés sur les valeurs coutumières des groupes et/ou sur les principes religieux, visent à assurer la solidarité dans le groupe et à protéger les membres les plus faibles. Cependant, face aux transformations sociales et économiques actuelles, y compris celles qui semblent être inexorablement liées à l'urbanisation, beaucoup de ces systèmes et pratiques commencent à perdre leur force et/ou à s'effriter en faveur des valeurs plus individualistes. Dès lors, pour un pays comme la Mauritanie, le défi consisterait à repérer les stratégies les plus appropriées permettant d'étendre à toutes les couches de la population cette protection qui est actuellement offerte par les systèmes formels de sécurité sociale et de promouvoir des valeurs et de pratiques traditionnelles de solidarité collective, tout en les adaptant aux nouveaux besoins de la société.

La Mauritanie est parmi les états qui ont souscrit à la Convention de l'OIT n°102 de 1952 relative à la Sécurité Sociale. Le pays dispose de trois régimes de sécurité sociale :

1/ celui qui est géré par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en faveur des travailleurs salariés du Code du Travail et du Code de la Marine Marchande;

2/ celui qui géré par la Caisse des Retraites de l'Etat en faveur des fonctionnaires et, enfin, 3/ celui de l'assurance maladie qui est géré par la Caisse Nationale d'Assurance Maladies (CNAM) et qui bénéficie les fonctionnaires, les militaires et les parlementaires. Ce dernier a été créé par l'ordonnance N° 2005-006 portant institution d'un régime d'assurance maladie et a été récemment étendu à tous les établissements publics.¹⁸ Il y a également l'Office National de la Médecine du Travail (ONMT), régi par la loi 2004/017 du 6 juillet 2004 portant code du travail en son article 255, chargé de promouvoir et maintenir le bien-être physique, mental et social de tous les travailleurs.

Le régime des travailleurs salariés

Ce régime a été établi en Mauritanie par la loi 67-039 du 3 février 1967. Il est géré par la CNSS, établissement public à caractère industriel et commercial¹⁹ sous la tutelle technique du

Ministère de la Fonction publique et du travail et la tutelle financière du Ministère de l'Economie et des Finances. D'après les principes de la solidarité du groupe, le financement de ce régime est basé principalement sur les cotisations des employeurs et des travailleurs salariés. Selon les données les plus récentes concernant le taux de cotisations, 13% des cotisations est à la charge de l'employeur et 1% à la charge du travailleur. Le plafond actuel est de 70.000 UM et le plancher minimum des cotisations est, selon le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) en vigueur, de 21.000 UM. L'affiliation au régime de sécurité sociale est obligatoire pour les travailleurs régis par le Code du Travail et le Code de la Marine Marchande et les salariés de l'Etat ne disposant pas d'un régime particulier de sécurité sociale (auxiliaires)

Le régime mauritanien couvre contre les risques de la vieillesse, l'invalidité, le décès (survivants), les accidents du travail, les maladies professionnelles et les prestations familiales. L'employeur est tenu, dans le cadre du droit du travail, d'assurer le service des soins de santé à ses salariés et aux membres de leurs familles. L'employeur assume également le paiement des indemnités journalières en cas de maladie. Par contre, les indemnités journalières de maternité sont servies dans

le cadre des prestations familiales. Enfin, ce régime ne couvre pas contre le risque de chômage.

Le système comprend des prestations suivantes :

Prestations familiales : Les travailleurs ou les ayants droit bénéficient des prestations familiales pour les mois pendant lesquels ils ont accompli un minimum fixe de travail et perçu un salaire égal au salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC). Les prestations familiales comprennent les allocations prématernelles, la prime à la naissance, les allocations familiales ainsi que l'indemnité journalière de maternité. Chacune de ces prestations correspond à des situations spécifiques et ne sont délivrées que sous certaines conditions.

Risques professionnels: Il s'agit des accidents et des maladies survenus à l'occasion du travail. Ces prestations comprennent des soins médicaux, une indemnité journalière en cas d'incapacité temporaire, une rente en cas d'une incapacité permanente ainsi qu'une allocation de frais funéraires en cas de décès. Toutes ces prestations doivent répondre à des critères spécifiques fixés par la législation.

Pensions : Il s'agit essentiellement de revenus de remplacement, qui comprennent la pension de vieillesse, la pension d'invalidité, l'allocation de vieillesse, et, en cas de décès, des droits reversibles à la famille.

Un fonds d'action sanitaire et sociale (FASS) : Outre les branches techniques du CNSS, un fonds d'action sanitaire et sociale (FASS) est alimenté par les majorations de retard et par les prélèvements effectués sur les autres recettes de la CNSS. Ce fonds est destiné aux actions de prévention générale et de prévention des accidents du travail, à la création de centres d'action sanitaire et sociale, et à l'aide financière aux institutions dont l'activité présente un intérêt pour les assurés. Selon la revue des actions en 2004, le FASS met l'accent tout particulièrement sur deux volets : la santé de la mère et de l'enfant et l'enseignement préscolaire (3 centres de protection maternelle et infantile/PMI); un centre de récupéra-



tion et d'éducation nutritionnelle/CREN); et un jardin d'enfants pour 145 enfants à Nouakchott uniquement).

Le régime des fonctionnaires

Ce régime est qualifié de „régime d'employeur“ avec des prestations en faveur des agents titulaires de la fonction publique mauritanienne. Le système comprend les prestations suivantes :

Allocations familiales : à hauteur de 500 UM par enfant et par mois.

Pensions : pour invalidité professionnelle et non professionnelle.

Prise en charge partielle des frais médicaux dans le cadre de soins dispensés par les formations sanitaires publiques (évacuations sanitaires).

Des revenus de remplacement servis par la Caisse des Pensions, dont la forme juridique est un compte spécial du Trésor et non pas un établissement public autonome

La protection sociale des travailleurs migrants

En Mauritanie, l'arsenal juridique en matière de protection des migrants est hétéroclite du fait de la multiplicité des acteurs intervenants dans la gestion de la migration et de l'absence d'une politique claire dans ce domaine. Toutefois, il a l'avantage de garantir une protection convenable des migrants en termes d'égalité de traitement et d'accès égalitaire aux services de la sécurité sociale. Les droits des travailleurs étrangers au cours de leur séjour en Mauritanie sont garantis et protégés par la loi, néanmoins les transferts ou reciprocité entre les institutions de sécurité sociale sont commandés par des conventions bilatérales entre les Etats. L'arsenal juridique comporte encore des insuffisances notamment en matière de complémentarité et cohérence pour concilier l'impératif sécuritaire avec la protection optimale des migrants. Dans ce domaine, l'absence de cadre de coopération entre les institutions de sécurité sociale en Mauritanie et certains pays de destination des migrants mauritaniens constitue un handicap d'accès des travailleurs migrants mauritaniens à la sécurité sociale et aux droits de retraite. Le cas le plus récent fut celui avec l'Espagne et d'autre pays de destinations

la sécurité sociale et aux droits de retraite. Le cas le plus récent fut celui avec l'Espagne et d'autre pays de destinations

La médecine du travail

L'Office national de la médecine du travail (ONMT) est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé du travail. Il a été créé par la loi 2004/017 du 6 juillet 2004 portant code du travail en son article 255.

Il a pour mission de :

promouvoir et maintenir le bien-être physique, mental et social de tous les travailleurs ;

gérer les services médicaux d'entreprise dans les locaux et avec l'équipement dont ils disposent dans les entreprises comptant plus de 750 travailleurs à titre permanent ;

créer et faire fonctionner les services médicaux interentreprises pour les entreprises comptant moins 750 travailleurs à titre permanent ;

veiller à l'exécution des contrats conclus avec l'Etat dans les localités où les conditions ne permettent pas l'établissement de services médicaux d'entreprises ou interentreprises. Prévenir tous dommages susceptibles d'être causés à la santé du travailleur par les conditions de travail ;

Protéger les travailleurs dans leur emploi contre les effets résultants de la présence d'agents préjudiciables à la santé des travailleurs. Ainsi que d'autres missions qui lui sont imposées par l'article 257 du code du travail. Depuis la création en 1976 d'un service de la médecine du travail, sa mission, qui est à l'origine une médecine préventive, s'est tournée plutôt vers une médecine curative, fonctionnant ainsi comme une sorte d'assurance maladie, mais avec peu de moyens et une couverture très limitée. L'une des sources de financement de l'Office est une cotisation fixée à 2% des salaires des travailleurs, à la charge des employeurs. Cette cotisation était déjà insuffisante au démarrage de la médecine du travail. Depuis 2007, les fonctionnaires sont aussi couverts par un système d'assurance maladie géré par la caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).



De l'obligation du jeûne

QUI DOIT JEÛNER ET QUI PEUT S'EN ABSTE- NIR ?

Tout(e) musulman(e) majeur(e) qui jouit de ses facultés mentales, qui est en bonne santé physique et que la charia oblige à jeûner, et qui n'est pas en voyage pour une distance qui nécessite la réduction de la prière. Pour le jeune enfant, il est souhaitable qu'il s'entraîne à sept (7) ans. S'il s'agit d'une femme, elle doit d'abord être propre de toute souillure (sang) menstruel ou lochial. Si un malade craint l'aggravation de sa maladie ou le retard de sa guérison à cause du jeûne, il peut s'abstenir de jeûner. S'il risque d'en mourir, il doit rompre le jeûne. Après la guérison, il observera le jeûne pendant le nombre de jours omis. Si par négligence, il tarde à payer le nombre de jours omis jusqu'au mois de Ramadân suivant, il donnera pour chaque jour omis une nourriture à un pauvre (ou lui verser l'équivalent en argent), c'est la Fidya. La femme qui allaite et qui craint de porter préjudice à son enfant en jeûnant, doit rompre le jeûne mais devra payer après les jours omis.

La personne âgée qui ne peut plus supporter le jeûne, peut être dispensée; toutefois elle fera la Fidya. S'il n'a pas de quoi le faire, il incombe à la personne qui le prend en charge de s'en acquitter pour lui.

COMMENT JEÛNE-T-ON ?

Il faut formuler intérieurement l'intention d'observer le jeûne en tant qu'obligation divine pendant tout le mois pour la face d'Allah Subhaana-hu wa Tahanlaa en s'abstinent de manger, de boire, d'avoir des rapports sexuels de l'aube (avant fajr) jusqu'au couche du soleil. Celui qui commet un seul de ces actes ci-dessus par oubli doit continuer à observer le jeûne et compenser ce jour après ; s'il le fait volontairement, il devra continuer à observer le jeûne et le réparer en kafaar. Il y a trois sortes de réparation de kafaar: Choisir soixante (60) pauvres (miskine) et donner à chacun d'eux la moitié (1/2) d'un andar de mil. Observer le jeûne pendant deux (2) mois successifs sans en sauter un seul jour, faute de quoi, on recommence. Affranchir un esclave qui nous appartient en propre et uniquement à nous lequel est musulman et est bien portant.



Chacun des trois (3) kafaar est le prix d'un jour omis.

LE JEÛNE DES ENFANTS

Le jeûne n'est pas imposé aux enfants avant que le garçon ait des pollutions nocturnes et que la fille ait ses règles, c'est à dire avant la puberté. La puberté leur impose à titre d'obligation divine l'accomplissement des devoirs corporels (et immatériels), car ALLAH

(Sub'haanahu wa Tahanlaa) Dit : « Que les enfants qui, parmi vous, auront atteint la puberté, demandent la permission d'entrer ». (Coran, XXIV, 58).

Il est préférable d'aider l'enfant à jeûner dès l'âge de 7 ou 8 ans selon ses forces, un ou deux jours de temps en temps. Et si en cours de journée cela devient vraiment trop difficile pour lui, les parents devront lui faire rompre son jeûne et l'encourager.

ACTES OBLIGATOIRES ET ACTES TRADITIONNELS

Les actes obligatoires du Jeûne sont au nombre de deux (2) : La formulation parfaite de l'intention et l'abstention de tout ce qui rompt le jeûne de connu.

Ces actes traditionnels sont au nombre de trois (3) : Le fait que nous hâtons la rupture après le

coucher du soleil, Prendre le plus tardivement, possible le dernier repas de la nuit et Préserver la langue du bavardage.

On peut formuler l'intention de jeûner une fois pour toute la première nuit du mois de Ramadan ou la formuler chaque soir pour le jour suivant.

ACTES SUSCEPTIBLES D'ANNULER LE JEÛNE

Les vomissements et les pituites non provoqués qu'on peut faire sortir sans en rien avaler n'annulent pas le jeûne. S'ils parviennent à la gorge et redescendent après dans l'estomac, ils annulent le jeûne. Si c'est involontaire, on observe un jeûne compensatoire ; si c'est volontaire, on observera un jeûne compensatoire et faire une expiation. Quand l'eau destinée à rincer la bouche ou à être aspiré par le nez (pendant l'ablution) descend la gorge et qu'on l'avale, elle annule le jeûne. Les crachats ordinaires ou glaireux n'annulent pas le jeûne mais il est préférable de les jeter si la quantité est importante. La perte de la raison soit par folie ou par ivresse. L'arrivée inopinément des menstrues ou lochies chez la femme. L'abjuration ou l'apostasie, c'est-à-dire sortir de l'Islâm. La sécrétion de sperme (volontairement) ou toute autre forme d'écoulement prostatique et tout autre acte de même effet.

QUAND LE JEÛNE N'EST IL PLUS VALABLE ?

Quand on mange, boit ou commet l'acte intime volontairement ou sous la contrainte. Quand on absorbe par voie orale un médicament. Quand on vomit volontairement. Quand on émet l'intention de cesser le jeûne. L'apostasie. Les menstrues ou les lochies pour la femme. La sécrétion de maz'you suscitée par le regard continu, l'imagination, le baiser ou le toucher.

AUTRES ACTES BLÂMA-

tou anla Nabi (Notre prière sur le Prophète). Rendre visite aux érudits qui craignent Leur SEIGNEUR.

NUIT DE LAYLATUL QADRI

C'est la Nuit du Destin. Toutes les 114 sourates du Coran sont descendues en même temps de Lawhul Mahfûz au niveau du ciel le plus bas durant cette nuit dite Laylatul Qadr qui est meilleure que mille mois. D'après Abou Hurayra, l'Envoyé de Dieu a dit : « Celui qui se tiendra en prières durant la nuit du Destin (Laylatul Qadr) avec une foi sincère et dans le but d'être agréable à Dieu, verra le pardon de ses péchés antérieurs» (Rapporté par Buhâri).

LA ZAKAT AL FITR

La zakat de la rupture du jeûne est une pratique traditionnelle obligatoire. Celui qui le nie est un mécréant. Qui cesse délibérément de s'en acquitter et qui en a les possibilités est un impie. S'il ne s'en repente pas jusqu'à sa mort, il sera précipité dans les feux de l'enfer.

QUI DOIT S'EN ACQUITTER

Elle concerne tout musulman libre et qui est en mesure de s'en acquitter pour son compte personnel et pour celui de toute personne qu'il nourrit telle que sa femme (même si elle est riche) et son fils jusqu'à ce que dernier atteigne la puberté, sa fille jusqu'à ce qu'elle soit en âge de se marier ; pour le compte de ses parents (père et mère) s'ils n'en ont pas les moyens et pour le compte de son esclave.

LA NATURE

Elle doit être prélevée sur la nourriture la plus consommée dans chaque pays. Chez nous, on le préleve sur le mil soûna ou le mil saânic ou le mil bassi ou le sorgho, ou sur le riz. Celui qui n'a aucune de ces céréales doit en acheter afin de s'en acquitter. Celui qui ne se nourrit pas de ces aliments précités peut le prélever sur l'aliment dont il se nourrit. Elle est donnée en nourriture majoritaire du pays, un Sâ de la denrée majoritaire du pays. Il faut deux kilos et demi (2,500kg) par personne pour ce qui est du mil soûna (genre mil) et les céréales du même genre. Pour le riz, ou pour tout autre produit différent de ceux-là, on doit chercher un récipient qui puisse contenir exactement deux kilos et demi de mil soûna et s'en servir comme d'une mesure; ainsi on ne les pèse pas.

DU PETIT DÉJEUNER DE L'AUBE À LA RUPTURE DU JEÛNE

Manger à l'aube pendant le Ramadan est une pratique traditionnelle. Il est recommandé de le faire le plus tard possible et de rompre le jeûne le plus tôt possible, de tenir sa langue et de surveiller ses gestes, de rompre le jeûne avec des dattes avant de boire de l'eau, de s'adonner à des pratiques pieuses pendant tout le mois de Ramadan.

AUTRES RECOMMANDATIONS

Se rendre à des causeries où l'on parle de piété. Respecter les prières en assemblée. Rendre visite aux parents. Donner aux nécessiteux de quoi effectué la rupture du jeûne et subvenir aux besoins des autres selon la mesure de ses possibilités. Couvrir sa famille de bienfaits et cadeaux. Aller aux enterrements. Lire le Saint Coran. Faire des salâ-



Huile d'arachide :**Deuxième place dans le monde au point de vue de la demande**

La Chine est le plus grand pays producteur de cacahuètes du monde, avec une récolte annuelle de 15 à 16 millions de tonnes. L'Inde occupe la deuxième place avec 7 à 8 millions de tonnes. Les États-unis au troisième rang avec 1.9 millions de tonnes produites. Chaque seconde ce sont 1820 kilos de cacahuètes qui sont produits dans le monde, soit environ 23 000 de tonnes de cacahuètes (ou graines d'arachide) récoltés chaque année



Fin 2011, le prix de la cacahuète a flambé et atteint 2200 \$ la tonne, le double du prix des 3 années précédentes à cause d'une très mauvaise production aux Etats-Unis. Une mauvaise nouvelle pour les amateurs de beurre de cacahuète (arachide).

Selon Menguy's, l'aube du XX ème siècle, la nouvelle politique économique américaine développe un besoin croissant en huile d'arachide, en cacahuètes grillées et salées ainsi qu'en beurre et autres produits issus de cet oléoprotéagineux.

Aujourd'hui, l'exploitation américaine de la cacahuète représente près de 55 000 fermes sur 800 000 hectares pour une production annuelle de 1.9 millions de tonnes. Sept états se partagent la production : la Géorgie 44%, l'Alabama 13%, le Texas 12%, la Caroline du Nord 11%, la Virginie 7%, la Floride 6% et l'Oklahoma 6%.

Bien que la Chine et l'Inde soient les

plus gros producteurs mondial d'arachides, leurs exportations ne dépassent pas 4% du commerce mondial de cacahuètes.

Les principaux exportateurs de cacahuètes (d'arachides) sont les États-unis et l'Argentine. Les principaux importateurs d'arachides sont l'Union européenne, le Canada et le Japon ils assurent 78% des importations d'arachides dans le monde.

Production mondiale d'arachides en coque

La Chine est le plus grand pays producteur de cacahuètes du monde, avec une récolte annuelle de 15 à 16 millions de tonnes. L'Inde occupe la deuxième place avec 7 à 8 millions de tonnes. Les États-unis au troisième rang avec 1.9 millions de tonnes produites.

La culture de la cacahuète

Le rendement moyen des cacahuètes dans les pays en voie de développement varie entre 500 et 900 kg/hectare de production de cacahuètes non écalées, comparé à une moyenne aux U.S.A. de 2.700 kg/ha, basée sur les données FAO de 1977. Les exploitants participant à des concours de production sont parvenus à produire plus de 6.000 kg/ha sous irrigation, et des productions de 4,000 à 5.000 kg/ha sont communes sur les terres des stations d'expérimentation partout dans le monde. Il est possible pour de petits exploitants d'atteindre une production de l'ordre de 1.700 à 3.000 kg/ha, selon les conditions de pluviosité, avec l'utilisation d'une combinaison adéquate de méthodes améliorée

Valeur nutritive et utilisations des cacahuètes

utilisées dans la fabrication de beurre de cacahuète. Une alternative consiste à en extraire l'huile par refoulement (presse) ou par dissolution et la pâte de cacahuètes restante (et contenant environ 45% de protéine) est utilisée dans l'alimentation des porcs et des animaux de basse-cour. L'huile d'arachide occupe la deuxième place dans le monde au point de vue de la demande (après l'huile de soja) et peut également être utilisée dans la fabrication de margarine, de savon et de lubrifiants. Les cosses entrent également dans la fabrication de certains matériaux de construction. Rendements des arachides (agora.qc.ca/dossiers/Arachide)

La protéine de l'arachide est particulièrement importante puisqu'elle contient l'assemblage de 8 acides aminés essentiels, mais on la dit incomplète à cause de sa faible teneur en lysine. De plus, sa grande quantité d'hydrates de carbone est une importante source d'énergie à destination des muscles

L'intérêt santé des Cacahuètes. L'American Peanut Council, qui



Les cacahuètes écossées et parvenues à maturité contiennent environ 28 à 32% de protéine et leur teneur oléagineuse varie de 38 à 47% pour les espèces de Virginie et de 41 à 50% pour les espèces d'Espagne. Elles constituent également une bonne source de vitamines B et de vitamine E. Bien qu'elles soient plus pauvres en l'aminoacide essentiel qu'est la lysine (un facteur déterminant la qualité protéique) que les autres légumineuses, les cacahuètes constituent une bonne source de protéine. L'arachide est nutritive, énergétique, plus digeste grillée que fraîche, mais n'en demeure pas moins très lourde. Dans les pays en voie de développement, les cacahuètes sont consommées crues, grillées ou bouillies. Elles sont également utilisées dans la cuisson de ragoûts et de sauces. L'huile est utilisée en cuisine et les cosses sont utilisées comme combustible, comme produit de paillage et pour améliorer une terre de jardin argileuse. Commercialement, les cacahuètes entières sont grillées et sont

produit 4 types de cacahuètes (runner, Virginia, Spanish et Valencia), représente 10 % de la production mondiale. Lors du second symposium international sur les noix et la santé, des études ont mis en avant l'intérêt de consommer des cacahuètes et des snacks à base de fruits secs pour réduire le risque de maladies cardio-vasculaires et le diabète de type 2. L'une des études présentées montre que la consommation de noix lors d'un régime amincissant modéré améliore la persévérance des consommateurs permettant une perte de poids accrue par rapport à un régime allégé en matières grasses.

Une autre étude montre que les cacahuètes ont une capacité antioxydante comparable au brocoli et aux tomates. « Compte tenu des bénéfices santé d'une simple poignée de cacahuète (30 g), les scientifiques encouragent à une plus forte consommation de ces produits », déclare Andrew Craig, conseiller en éducation nutritionnelle pour l'American Peanut Council

Oléagineux :**Un secteur dynamique**

Ce secteur a été l'un des plus dynamiques au monde ces dernières décennies, ayant connu une croissance presque deux fois plus rapide que l'agriculture mondiale dans son ensemble. Il couvre une vaste gamme de cultures utilisées non seulement pour la production d'huile, mais aussi pour la consommation directe, la fabrication d'aliments pour animaux et divers usages industriels. Le palmier à huile, le soja, le tournesol et le colza représentent près des trois quarts de la production mondiale d'oléagineux, mais l'huile d'olive, l'arachide, le sésame et la noix de coco sont aussi importants. Du fait de la rapide croissance de la production, les oléagineux comptent pour une part considérable de l'expansion des terres agricoles mondiales, avec une augmentation nette de 75 millions d'ha entre 1974-76 et 1997-99 - pendant que la superficie céréalière diminuait de 28 millions d'ha.

Etant donné leur teneur énergétique élevée, les oléagineux ont joué un rôle clé dans l'amélioration de l'apport énergétique alimentaire dans les pays en développement. Au cours des deux dernières décennies, ce groupe de produits a fourni un peu plus

d'une sur cinq des calories supplémentaires consommées dans les pays en développement. Il semblerait bien que cette tendance va se poursuivre et même s'intensifier: d'ici 2030, 45 pour cent des calories supplémentaires pourraient provenir des oléagineux. La rapide hausse de la consommation au cours de ces dernières décennies s'est accompagnée de l'émergence de plusieurs pays en développement (Chine, Inde, Mexique et Pakistan, entre autres) comme grands, et croissants, importateurs nets d'huiles végétales. En conséquence, l'excédent traditionnel du complexe huiles végétales/oléagineux dans la balance des paiements des pays en développement s'est transformé, ces dernières années, en un déficit. Ceci s'est produit malgré la hausse spectaculaire des exportations de quelques pays en développement qui dominent aujourd'hui le panorama des exportations mondiales, notamment la Malaisie et l'Indonésie, pour l'huile de palme, et le Brésil et l'Argentine, pour le soja. Dans la plupart des autres pays en développement, on peut s'attendre à ce que la tendance à une augmentation des importations se poursuive.

Découverte d'une hormone qui accroît la masse musculaire

La réduction de la masse musculaire, processus fréquemment associé au vieillissement, mais également observé dans plusieurs maladies chroniques (obésité, cancer, insuffisance rénale), ainsi qu'en situation d'immobilisation (accidents, périodes post-opératoires) ou lors de séjours en apesanteur (spationautes), impacte fortement la qualité de vie. Des chercheurs du laboratoire CarMeN "Recherche en Cardiovasculaire, Métabolisme, Diabétologie et Nutrition" (Inserm/Inra/Université Claude Bernard Lyon 1/Insa Lyon) à Lyon, dirigé par Hubert Vidal, Directeur de recherche Inserm, en collaboration avec l'équipe du Dr. Jérôme Ruzzin du Département de Biologie de l'Université de Bergen (Norvège), viennent de montrer qu'une hormone fabriquée par l'intestin appelée facteur de croissance des fibroblastes 19 (FGF19), est capable d'accroître la masse musculaire chez la souris et d'augmenter la taille des cellules musculaires humaines en culture.

Les chercheurs ont également montré que le FGF19 protège de la perte de masse musculaire dans différents modèles expérimentaux chez la souris, mettant en lumière son potentiel intérêt thérapeutique. Ces résultats sont publiés dans *Nature Medicine* daté du 26 juin 2017. Le facteur de croissance des fibroblastes 19 (FGF19) est une entérokine (une hormone secrétée par l'intestin) connue pour agir sur le métabolisme du cholestérol et des acides biliaires dans le foie, est aussi capable de cibler d'autres tissus et d'exercer un rôle de régulateur du glucose et de l'homéostasie des lipides. En étudiant l'intérêt thérapeutique potentiel du FGF19 dans les maladies métaboliques telles que le diabète de type 2 et l'obésité, les chercheurs ont montré que des souris traitées avec du FGF19 durant 7 jours prennent moins de poids et de tissus adipeux alors qu'elles mangent davantage que des souris non traitées. Dans ces conditions, les chercheurs ont montré que la masse des muscles squelettiques et la force musculaire des animaux traités sont augmentées, identifiant ainsi pour la première fois une nouvelle fonction du FGF19.

A une échelle moléculaire, les chercheurs ont identifié la voie de signalisation qui entraîne les effets hypertrophiques du FGF19 dans le muscle. Ils démontrent que cet effet est la conséquence d'une augmentation de la taille des fibres, indépendamment du type de fibre musculaire. Les chercheurs ont ensuite démontré le potentiel thérapeutique du FGF19 en utilisant différents modèles murins présentant une diminution de la masse musculaire, incluant des animaux traités avec un glucocorticoïde, un modèle de souris génétiquement obèse et des souris âgées. Dans chacun de ces modèles, ils ont en effet observé que le traitement par le FGF19 préservait ou augmentait la masse et la force musculaire des animaux.

"Ceci montre pour la première fois l'intérêt du FGF19 pour lutter contre la fonte musculaire, mais potentiellement aussi en agronomie pour augmenter la masse musculaire des animaux d'élevage" concluent Hubert Vidal et ses collaborateurs qui envisagent la mise en place d'études cliniques pour valider ces observations chez l'homme.

Les organismes à sang froid rétrécissent avec

le réchauffement

Les organismes rétrécissent avec le réchauffement climatique ! Quelles conséquences pour leur survie ? Un des effets principaux du réchauffement climatique est de réduire la taille des organismes à sang froid tels que les insectes, les poissons et les bactéries. Cependant les conséquences écologiques de ces changements de taille sont encore mal connues. Des chercheurs du Laboratoire Évolution et Diversité Biologique de Toulouse (EDB, CNRS / Université Toulouse III / ENSEFA / IRD), du département de biologie des écosystèmes de l'Université de Bohême du Sud (République Tchèque) et du département de physique, chimie et biologie de l'Université de Linköping (Suède) ont pu analyser les conséquences à long terme de la diminution de taille des organismes à sang froid sur la survie de leurs populations et sur le fonctionnement des chaînes alimentaires. Ils démontrent que le rétrécissement des organismes peut augmenter la survie des organismes et de leurs populations et donc atténuer les conséquences écologiques du réchauffement climatique sur les écosystèmes. Ces résultats publiés dans la revue *Ecology Letters* le 24 mai 2017 soulignent la nécessité de considérer les réponses phénotypiques des organismes à la température pour mieux comprendre et anticiper les effets du changement climatique sur la biodiversité. Les scientifiques démontrent trois principaux effets du changement climatique sur les êtres vivants : changements de distribution spatiale, de distribution temporelle et de la taille corporelle. Les deux premiers effets ont été identifiés assez rapidement et leurs conséquences sont relativement bien connues pour un certain nombre d'organismes. En revanche, nous connaissons mal les conséquences de la diminution de la taille des êtres vivants sur le fonctionnement des écosystèmes et la survie des espèces. Nous savons néanmoins que toutes les espèces ne sont pas égales face au changement climatique et que le rétrécissement des organismes varie en fonction de leur habitat (aquatique ou terrestre) et de leur taille corporelle (les gros organismes sont plus sensibles que les petits). Ces sensibilités différentes entre organismes peuvent influencer les interactions entre espèces, comme les relations "prédateur-proie" et "pollini-

sateur-plante", dont dépendent directement la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes. Imaginez, par exemple, qu'un prédateur devienne plus petit que sa proie ; dans bien des cas, cela diminuerait les chances du prédateur de blesser et tuer sa proie ce qui aurait des répercussions importantes sur les populations de prédateurs et de proies. Toutefois, en dépit du nombre croissant d'espèces qui sont impactées par le changement climatique, rares sont les études ayant tenté d'évaluer l'impact écologique des changements de taille corporelle sur la survie des populations et pour les interactions entre espèces. Dans cette étude, les chercheurs ont en premier lieu passé en revue la littérature scientifique afin de collecter des données concernant les effets de la température sur la physiologie, l'activité et le développement des organismes à sang froid. Ces organismes ont une température corporelle qui varie avec celle de leur milieu ce qui les rend particulièrement vulnérables au changement climatique. Les chercheurs ont ensuite utilisé les données collectées afin de paramétrier des modèles mathématiques de dynamique des populations. Finalement, des simulations numériques ont permis de déterminer quels pourraient être les effets de la température et du rétrécissement des organismes à sang froid sur la survie de leurs populations et le maintien des chaînes alimentaires. Ces simulations révèlent que le rétrécissement des organismes pourrait augmenter significativement la survie des espèces et le maintien des chaînes alimentaires. En devenant plus petits, les organismes pourraient tolérer des températures jusqu'à 2°C plus chaudes que ne le permettrait leur taille initiale. Un gain de 2°C peut ne pas paraître important mais il correspond pourtant à l'objectif principal de la COP21 qui est de limiter à +2°C le réchauffement climatique d'ici 2100. Cette étude a ainsi mis en lumière un rôle important des changements de taille corporelle pour la survie des espèces et pour le fonctionnement des réseaux alimentaires. Néanmoins, ces perspectives encourageantes sont à prendre avec précautions. En effet, les chercheurs ont pu démontrer que les effets des changements de taille sur la survie des espèces dépendent fortement de la sen-

sibilité de chaque espèce à l'augmentation des températures. Ainsi, si la taille des proies diminue avec la température alors que celle des prédateurs ne change pas, on observe alors une réduction de la survie des prédateurs pouvant atteindre -10% (en comparaison avec un scénario dans lequel la taille des organismes est indépendante de la température). Comme les études empiriques le montrent, les effets de la température sur la taille des individus sont très variables d'une espèce à l'autre. On peut donc s'attendre à des effets positifs ou négatifs des changements de taille sur le fonctionnement des réseaux alimentaires en fonction de l'effet relatif de la température sur la taille des différents organismes qui composent les réseaux alimentaires. Finalement, les simulations numériques révèlent que les conséquences des changements de taille seraient plus importantes dans les écosystèmes aquatiques que terrestres car les organismes aquatiques rétrécissent d'avantage que les organismes terrestres avec l'augmentation des températures. Ces travaux soulignent par ailleurs l'importance de prendre en compte les réponses plastiques des organismes lorsque l'on étudie les effets des changements environnementaux sur les organismes et leurs interactions.

Mercure dans l'océan Arctique : quand la toundra sert de passeur

Pourquoi l'océan Arctique et sa faune sont-ils si contaminés par le mercure, alors qu'ils sont éloignés des principales sources de pollution ? C'est cette vieille énigme que vient de résoudre une équipe internationale, impliquant notamment des chercheurs du CNRS, du Desert Research Institute et de l'Université du Colorado (États-Unis) (1). Ils démontrent que la végétation et les sols de la toundra séquestrent le mercure atmosphérique issu des activités industrielles des moyennes latitudes. Au printemps, lorsque la neige et le sol fondent en surface, le mercure piégé est libéré en grande quantité vers l'océan Arctique et s'accumule dans la faune marine. Ces conclusions, qui résultent de deux ans de mesures en Alaska (2), sont publiées dans la revue *Nature* le 13 juillet 2017. Chaque année, nos centrales à charbon, activités minières et autres industries émettent des milliers de tonnes de mercure



Hygiène de vie

La décision la plus difficile de votre vie

Le jour où vous recevez un diagnostic de cancer, vous êtes comme tout le monde. Vous devrez répondre à cette terrible question : dois-je ou non accepter les traitements qui me sont proposés ? Sont-ils efficaces ? Pourquoi des personnes refusent-elles la chimio ? Sont-elles folles ? Manipulées ? Fragiles ? Sectaires ? Ou y a-t-il des cas, reconnus par la médecine, où c'est la bonne chose à faire ?? Problème : le cancer est la proie de toutes les fraudes, tous les mensonges, toutes les fausses informations.

Dans les librairies, les livres rivalisent d'informations fantaisistes, et souvent dépassées. Ils devraient être interdits tant ils font courir de risques aux malades.

Sur Internet, c'est l'horreur : des centaines, des milliers de pages de « fake news » sur le cancer. Le but est de vous faire cliquer, pour la pub. Ils sont prêts à raconter n'importe quoi. Ce sont les bains de pied, le Coca-Cola, tel fruit ou poudre exotique, ou un prétextu « médecin » (en fait, un simple mannequin en blouse blanche) qui raconte n'importe quoi. Pire, la recherche scientifique elle-même est minée par les scandales, les études truquées, les résultats biaisés. Vous êtes comme dans une jungle où se cachent des serpents

venimeux, des fauves mêmes qui se moquent de votre santé.

Vous ne pouvez même pas faire complètement confiance à la cancérologie « officielle » qui, elle-aussi, est liée au « business » de l'industrie pharmaceutique !!! Jusqu'où accepter les souffrances pour prolonger la vie dans un lit d'hôpital ?

La chimiothérapie n'est pas un traitement comme les autres. Elle consiste littéralement à vous injecter des poisons en espérant « tuer » le cancer avant que le poison ne vous tue vous-même.

Quand vous commencez le traitement, vous savez que vous allez souffrir. On vous propose de vous rallonger l'existence, mais ce sera forcément au prix de grandes souffrances : nausées, vomissements, brûlures, perte de cheveux, infections, car vos défenses naturelles sont détruites. À cause de cette particularité, il n'y a que vous qui pourrez prendre la décision : que souhaitez-vous ? Vivre quelques mois ou années encore chez vous, libre, sans les effets de la chimio, mais avec la certitude de mourir ? Ou traverser l'épreuve des traitements avec l'espoir – mais jamais la garantie – de gagner quelques mois ou années de vie ?

Cette décision, aucun médecin ne peut (ou ne doit !) la prendre à votre place. C'est à vous de la prendre, avec vos proches, selon votre philosophie personnelle et votre situation particulière. Par contre, vous avez besoin de savoir exactement, honnêtement, ce que le traitement va vous faire, et ce que vous pouvez espérer



gagner. Malheureusement, les malades du cancer ont très rarement les cartes pour prendre leur décision. Le cancer fait tellement peur, la chimiothérapie fait tellement peur, que personne ou presque n'ose en parler en toute transparence. On suppose que les patients sont informés au cas par cas dans les hôpitaux. Mais je peux vous garantir que non !! Qui connaît ce traitement anti-cancer qui fait diminuer la taille de la tumeur dans un premier temps... mais accélère son retour dans un second temps (à éviter évidemment) ? Qui sait que, sur les 22 cancers à tumeurs solides les plus courants, seuls trois réagissent à la chimiothérapie. Dans tous les autres cas, si on vous propose la chimio, c'est en fait

d'un certain stade. C'est en désespoir de cause, sous la pression des familles, que les médecins sont poussés à ça, sous prétexte de « tenter l'impossible ». Mais pour le patient, il aurait été préférable de le laisser tranquille, rentrer chez lui. Trop de personnes s'en aperçoivent quand il est trop tard ;

Qui sait que, 10 ans après un diagnostic de cancer de la prostate (le cancer le plus fréquent), 99 % des patients sont toujours vivants, qu'ils aient subi ou non des traitements. Pourtant, beaucoup de personnes veulent se faire opérer malgré l'incontinence, l'impuissance, convaincues que c'est indispensable !

Mais tout s'éclaire grâce à l'enquête approfondie publiée dans le nouveau numéro d'Alternatif-Bien-être : « Cancer : que peut-on réellement attendre de la chimiothérapie ? »

On quitte le monde des fantasmes et des peurs qui empêche de comprendre les vrais enjeux du cancer et de la chimio. Cette fois, il s'agit d'une revue qui ne vend rien. Pas de publicité dans ses pages. Elle ne fait la promotion d'aucune cure anti-cancer. Elle n'a aucun intérêt à vous pousser dans un protocole expérimental quelconque. Dans un monde normal, ce dossier serait dans les salles d'attente de tous les hôpitaux.

Mais il ne le sera jamais !!

Comme je vous le disais au départ, je crains même que ce dossier qui vous dit quand il est envisageable de refuser la chimio, pourrait m'attirer les plus graves ennuis. Avant qu'on m'interdise de le diffuser, recevez-le d'urgence dans votre boîte aux lettres en suivant le lien à la fin de ce message. À la lecture de ce dossier, vous connaîtrez aussi : les chirurgies qui peuvent donner des résultats pires que la maladie (à éviter absolument) ; les chimios qui font apparaître de nouveaux cancers, à cause de leur « pouvoir mutagène ». On appelle cela les cancers secondaires (leur importance est largement sous-estimée) ; les traitements du cancer qui ne font gagner aucune espérance de vie ; la différence fondamentale à connaître entre les cancers des tissus liquides (sang, lymphé) et les cancers des tissus solides (sein, utérus, prostate, poumons...). On les appelle tous « cancer » alors que ce sont des maladies qui n'ont rien à voir entre elles, en dehors d'une prolifération des cellules. Les réponses

ne sont pas les mêmes ; ne tombez pas dans le piège d'accepter de « tester » un traitement pour un cancer différent.

Des informations essentielles et non censurées

Ces informations très importantes vous rendent libres de votre choix et c'est pour cela que nous les diffusions. Elles ne « sortent » pas dans les magazines qu'on trouve en kiosque chaque semaine. Car aucun d'entre eux ne pourrait vous en parler librement.

You voulez arrêter de fumer ?

la aussi également pour traiter les dermatites.

également causer ce problème.

Cultiver la stevia à domicile

La stevia est une plante vivace. Elle aime le soleil chaud et ne peut pas survivre lorsqu'il gèle. Cependant, sa racine survit dans les zones climatiques 9 (zones où la température ne descend pas en dessous de -6,7°C) et repousse à nouveau au printemps. Si elle est bien protégée, elle peut survivre en zone 8 également (la température ne descend pas en dessous de -12°C). Plantez-la dans des pots de 30 cm et assurez-vous d'utiliser de la terre de haute qualité. Laissez-la en plein soleil et arrosez dès que la surface de la terre est sèche.

Terre, plantation et soins au cours de la croissance

Lorsque vous la planterez, assurez-vous que votre stevia a 45 cm d'espace libre. Utilisez une terre meuble, limoneuse (intermédiaire entre les argiles et les sables) et bien drainée, car c'est exactement son sol préféré. Elle pousse entre 30 cm et 1 mètre de haut. Naturellement, cela dépend de la saison. Attendez que la saison des gels soit passée pour planter votre stevia. Utilisez du compost et des engrangements végétaux. Suivez les instructions sur l'étiquette. Un mulch, ou paillage protégera votre plante en été et l'empêchera de se dessécher. Si vous plantez votre stevia dans un pot, assurez-vous de lui fournir aussi le même engrangement et le même paillage.

Résolution de problèmes

Gardez à l'esprit que la stevia n'aime pas un sol détrempé aussi, un bon drainage est essentiel, sinon, la racine va pourrir. Si votre plante est flétrie après l'arrosage, ses racines sont probablement pourries. Certains insectes peuvent

Récolte et stockage

La stevia fleurit à l'automne, vous pourrez alors couper les fleurs. Cela permettra à la plante de produire de nouvelles feuilles. La stevia a de petites fleurs blanches à l'automne. A cette période, la plante s'étend, et n'a pas beaucoup de belles feuilles. Coupez les fleurs et la plante va engendrer de nouvelles feuilles. Les feuilles de la stevia sont plus sucrées en automne. La plante a un goût bien meilleur avant de commencer à fleurir. Faites sécher vos feuilles de stevia afin de pouvoir les utiliser plus longtemps. Coupez les tiges et enlevez les feuilles et les tiges tendres. Répartissez-les sur un tissu lâche ou toute toile non métallique. Assurez-vous de faire sécher les feuilles dehors au soleil.. Les feuilles vont sécher en une seule journée. Recueillez-les dans un récipient avant qu'elles prennent l'humidité. Les déshydrateurs sont efficaces également. Ecrasez vos feuilles de stevia séchées à la main ou utilisez un robot culinaire. Entreposez votre poudre de stevia ou les feuilles écrasées dans des récipients hermétiques. La poudre ne peut pas se dissoudre mais elle va sucer vos boissons et vos aliments. Utilisation. Vous pourrez alors utiliser les feuilles en infusion, certains mâchent la feuille, on peut aussi bien sûr sucer toutes les préparations culinaires. Vous pouvez aussi préparer un extrait liquide, une alcoolature. Pour cela vous mettrez des feuilles de stevia dans un alcool puis laisserez le mélange infuser 24 heures. Il suffira ensuite de filtrer le liquide pour éliminer les feuilles, puis de diluer la préparation avec de l'eau pure. Pour les quantités : 1 dose d'alcool pour 5 doses de feuilles séchées.

Sidi Moustapha Ould BELLALI
bellalisidi@yahoo.fr

Biodiversité

Les milieux naturels dégradés

La préservation des espèces animales est une action au cœur de la protection de la biodiversité, car elles constituent une part importante de cette biodiversité. C'est dans ce cadre que le Fonds de Préservation des espèces animales consacre une majeure partie de ses actions à la protection des espèces animales menacées d'extinction.

La préservation des espèces animales est très importante surtout actuellement où la liste d'espèces menacées présentant un risque d'extinction s'allonge de jour en jour. De nombreux animaux à travers le monde se trouvent dans une position de dépendance totale à une aide extérieure sans laquelle ils disparaîtraient complètement d'ici quelques années. La liste Rouge de l'IUCN détaille très clairement l'ampleur de la catastrophe ainsi que les détails des espèces menacées, d'après cette liste, au moins 1 oiseau sur 8, 1 mammifère sur 4 et 1 amphibiens sur 3 figurent parmi les espèces menacées. Il a été aussi évalué que 15 à 37 % de toutes les espèces vont disparaître d'ici à 2050.



© Daniel C

La biodiversité est partout, aussi bien sur terre que dans l'eau. Elle comprend tous les organismes, depuis les bactéries microscopiques jusqu'aux animaux et aux plantes plus complexes. La biodiversité dite négligée (invertébrés marins et terrestres, plantes, champignons) représente pourtant 95% de la biodiversité. Des indicateurs tels que le nombre d'espèces dans une zone donnée peuvent permettre le suivi de certains aspects de la biodiversité.

Les scientifiques considèrent que le nombre réel d'espèces vivantes sur Terre se situerait entre 8 et 30 millions. Or, nous n'en connaissons que 1,8 million ! Actuellement, environ 16 000 nouvelles espèces sont décrites chaque année. A ce rythme, il faudrait entre 500 et 1000 ans aux scientifiques pour achever l'inventaire. Dans les océans, on estime qu'il y a plus d'un million d'espèces, seulement 250 000 sont décrites. Les

3/4 des espèces vivant dans les profondeurs de la Méditerranée sont encore inconnues.

Certaines régions sont considérées comme les plus riches en espèces mais aussi comme les plus menacées de la planète. Ainsi, les forêts tropicales concentrent 70 à 90 % de la biodiversité continentale. Trop souvent, la biodiversité n'est considérée qu'à travers certains êtres vivants emblématiques comme les ours polaires, les baleines, les pandas géants, les tigres, les éléphants... Elle est qualifiée de biodiversité symbolique ou remarquable. Même si ces espèces animales ne doivent pas disparaître, il ne faut pas oublier les autres espèces, moins attendrissantes mais qui ont également un rôle essentiel dans leurs écosystèmes.

Dans ce dernier cas, on parle de biodiversité "ordinaire". Les oiseaux apparaissent comme de bons indicateurs de l'état de la biodiversité du fait de leur position élevée dans les chaînes alimentaires.

Les apports de la biodiversité

Cette biodiversité ordinaire, nous la côtoyons souvent, dans nos jardins, bosquets, dans des espaces laissés en friche. L'aménagement de ces espaces par soucis d'esthétisme dégrade très fortement la biodiversité ordinaire qui y vit. Or, la ville, monde minéral ne laisse que peu de place à cette biodiversité ordinaire pourtant essentielle. La biodiversité offre de nombreux bienfaits fondamentaux aux humains, qui vont au-delà de la simple fourniture de matières premières (pour l'habitat et l'habillement).

La biodiversité soutient une quantité de processus et de services des écosystèmes naturels, tels que la qualité de l'air, la régulation climatique, la purification de l'eau, la lutte contre les parasites et les maladies, la pollinisation et la prévention des érosions. Le bien-être, et la survie, des humains est difficilement concevable sans une bio-

diversité florissante. Les systèmes alimentaires sont fortement dépendants de la biodiversité et une proportion considérable de médicaments est directement ou non d'origine biologique. Des pans entiers de nos économies dépendent également de la biodiversité.

C'est pourquoi, la perte de biodiversité a des effets négatifs sur plusieurs aspects du bien-être humain, tels que la sécurité alimentaire, la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles, la sécurité énergétique et l'accès à l'eau propre et aux matières premières. Elle touche également la santé, les relations sociales et la liberté de choix.

Les atteintes à la biodiversité

Sur l'ensemble de la planète, 60 % de milieux naturels ont été dégradés au cours des 50 dernières années.

La destruction et la fragmentation des milieux naturels liées, en particulier, à l'urbanisation croissante, au développement des infrastructures de transport ou à la surexploitation des ressources affectent tout particulièrement la biodiversité.

Disparition des habitats (forêts, récifs coralliens,...), surexploitation du vivant (chasse et surpêche), pollutions industrielles et agricoles, extension des villes et des infrastructures de transport, dégradation et destruction des paysages, introduction d'espèces invasives, changements climatiques, conversion en terres agricoles, désertification... Les causes de la disparition du vivant sont nombreuses et l'ampleur de la crise de la biodiversité est désormais avérée.

Presque tous les écosystèmes sur Terre ont été transformés de façon considérable suite aux activités humaines et des écosystèmes continuent à être modifiés par l'agriculture et d'autres fins. En effet, depuis la Révolution industrielle, l'humanité exploite les

ressources naturelles comme si elles étaient infinies, ce qui n'est pas le cas.

C'est pourquoi, en quelques décennies, les altérations et les destructions causées par l'homme aux écosystèmes naturels, en particulier la déforestation des forêts primaires, les forêts tropicales, les zones humides, les mangroves, les lacs, les rivières, les mers et les océans, ont crû à un rythme inquiétant. Ainsi, depuis seulement l'an 2000, les forêts primaires ont perdu 6 millions d'hectares par an. Près de 20% des récifs coralliens ont été détruits, du fait, notamment de la pollution et de la surpêche.

La biodiversité en ville

Les espaces urbains minéralisés et stériles détruisent presque toute vie végétale et empêchent la libre circulation des espèces.

C'est pourquoi, l'aménagement de la ville doit être entièrement revu pour qu'il intègre la nature sans compromettre les corridors biologiques indispensables à la survie de certaines espèces.

C'est un véritable défi, trop peu considéré, car la ville a généralement tout supprimé : terres agricoles, vergers, ruisseaux, prairies, forêts... et donc les terriers, nids, habitats...

De plus des plantes exotiques sont implantées pour adorner les jardins et les rares espaces verts, ce qui nuit à la biodiversité locale car la plupart des espèces introduites sont des invasives. Un autre remarque montre, enfin, que les axes de transport et de communication fragmentent les espaces en coupant les forêts, les plaines, ce qui se traduit par l'incapacité pour certaines espèces de se reproduire et de chasser.

La multiplication des axes routiers est, à ce titre, une véritable catastrophe comme en témoigne la disparition de nombreux animaux.

La biodiversité dans les zones agricoles

Le pire ennemi des vers de terre est le labour, victimes des charrues, des tracteurs, des oiseaux tandis que la microvie du sol est tuée par les rayons ultra-violet (UV). La différence est énorme : là où la terre est labourée, on trouve seulement 50 kg de vers par hectare contre 2 à 4 tonnes où l'on ne laboure pas. Après plus de 50 ans d'agriculture intensive, beaucoup de sols sont aujourd'hui biologiquement morts avec un maigre 1% de matière organique. Les engrangements chimiques sont alors utilisés pour pallier le manque. Ce qui est dangereux puisque les vers de terre faisaient alors gratuitement ce travail, d'autant plus qu'ils labouraient en terre en profondeur, creusant des galeries qui permettent à l'eau de pluie de s'infiltrer, et non de ruisseler. Le démembrément et la disparition des haies ont également entraîné une perte considérable de biodiversité et de services rendus à l'Homme pour lutter contre les ennemis des cultures, ce qui explique le recours aux pesticides. La Terre a connu 5 extinctions massives qui se sont caractérisées par une disparition assez brutale d'une grande partie de la vie. Au cours

des 540 derniers millions d'années, une vingtaine de crises plus ou moins intenses se sont succédé. La plus dévastatrice d'entre elles s'est déroulée, il y a 252,6 millions d'années, avec une violence encore aujourd'hui inégalée : la crise permo-triassique qui décima plus de 90% des espèces marines alors existantes, selon le Centre National des Recherches Scientifiques (CNRS).

Depuis les années 1980, les scientifiques constatent que la perte de biodiversité et les changements dans l'environnement qui y sont liés sont plus rapides qu'à aucune période de l'histoire de l'Humanité. De nombreuses populations animales et végétales sont en déclin, que ce soit en termes de nombre d'individus, d'étendue géographique, ou les deux. La disparition d'espèces fait partie du cours naturel de l'histoire de la Terre. Cependant, l'activité humaine a accéléré le rythme d'extinction, qui est au moins 100 à 200 fois supérieur au rythme naturel d'extinction, un rythme qui ne cesse d'augmenter, certains biologistes renommés parlent de 1000 fois.

Palestine/Israël/agression**Un Palestinien tué par l'armée d'occupation israélienne à Gaza**

Un Palestinien a été tué par l'armée d'occupation israélienne lundi dans la bande de Gaza, ont rapporté des médias.

Des soldats de l'occupation ont tiré vers des Palestiniens à l'est de la ville de Khan Younes, dans le sud de la bande de Gaza, tuant l'un d'eux,

a indiqué l'agence palestinienne WAFA. Gaza connaît une véritable escalade israélienne depuis le 30 mars, lorsque les Palestiniens ont décidé d'organiser chaque vendredi "La marche du retour" -- fortement réprimée par les forces d'occupation

israélienne -- en commémoration de la Nekba de 1948, lorsque les Palestiniens ont été chassés de leur terre. 123 Palestiniens ont été tués et des milliers d'autre blessées depuis le premier vendredi de protestation palestinien, selon des sources médicales

UE-euro-Allemagne :**Bruxelles salue prudemment les propositions de Merkel sur la zone euro**

La Commission européenne a salué prudemment lundi les propositions de la chancelière allemande Angela Merkel pour réformer la zone euro. "Ces propositions offrent, à notre avis, un paramètre pour parvenir à un accord sur les sujets majeurs", a estimé le porte-parole de la Commission européenne, Margaritis Schinas, questionné lors d'un point presse hebdomadaire à Bruxelles sur les idées détaillées par Mme Merkel dans un entretien dimanche au quotidien allemand Frankfurter Allgemeine Zeitung.

"La prochaine étape sera le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement (du 29) juin (...) Et nous répétons notre espoir, ou plutôt notre conviction, que le sommet sur l'euro ne sera pas un sommet où l'on discute, mais un sommet où l'on prend des décisions", a dit M. Schinas. La Commission européenne avait détaillé le 6 décembre sa vision pour réformer la zone euro, emboîtant le pas au président français Emmanuel Macron qui l'avait fait en septembre. Mme Merkel était longtemps restée silencieuse après avoir éprouvé des difficultés pour former un gouvernement à l'issue de législatives d'où son parti était sorti affaibli. Parmi les réformes discutées, M. Macron avait proposé un budget spécifique et assez conséquent pour investir, mais aussi stabiliser la zone euro en cas de choc écono-



mique. La Commission européenne a elle proposé un embryon de budget, moins ambitieux, auquel Mme Merkel semble en partie adhérer. Dans une réaction pour l'AFP aux propositions de Mme Merkel, le Commissaire européen aux Affaires économiques Pierre Moscovici s'est démarqué des idées de la chancelière allemande sur le visage du Fonds monétaire européen (FME), dont la création est en discussion et qui devrait se substituer au FMI pour aider les pays de la zone euro en crise. "J'y suis favorable, à deux conditions", a prévenu l'ancien ministre des Finances du président français François Hollande. "Le futur FME devrait être responsable devant le

Parlement européen car la zone euro et ses citoyens ont besoin de plus de démocratie, pas de plus de technocratie", a-t-il dit. "Ensuite, les traités européens devraient être respectés, notamment pour la surveillance budgétaire qui est confiée à la Commission par les 28 Etats membres", a-t-il ajouté. En clair, M. Moscovici a insisté pour que ce FME soit un organe communautaire qui n'empêtre pas sur les prérogatives de la Commission européenne. Alors que l'Allemagne imagine ce FME comme un organe intergouvernemental avec, en échange des prêts, un droit de regard sur les politiques des nationales des Etats membres, aux côtés de la Commission.

Pétrole :**Le Brent à plus de 76 dollars lundi à Londres**

Les prix du pétrole reculaient à nouveau lundi en cours d'échanges européens après la dernière réunion technique de l'Opep et de ses partenaires avant la réunion officielle de Vienne, où l'avenir de l'accord de limitation de la production devrait être décidé. A la mi-journée, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en août valait 76,26 dollars sur l'International Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 53 cents par rapport à la clôture de vendredi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour le contrat de juillet cédait 14 cents à 65,67 dollars. "Des éléments qui pèsent sur les prix viennent contrebalancer le risque géopolitique toujours élevé dans le Golfe persique et au

bien saoudite et la Russie, évoquent dores et déjà une hausse de la production au deuxième semestre, alors que le cartel et ses partenaires se réuniront officiellement le 22 juin à Vienne.

"Nous estimons que la hausse de la production se fera de façon progressive", a estimé un analyste. Selon lui, l'Arabie saoudite n'a en effet pas intérêt à trop augmenter sa production car "son but principal est de s'assurer de prix du pétrole élevés pour introduire en Bourse le bijou national qu'est Saudi Aramco", le géant pétrolier dont l'introduction en Bourse est prévu pour 2019. La Russie comme l'Arabie saoudite veulent cependant s'assurer que le marché ne sera pas trop déstabilisé par les baisses non volontaires de certains grands producteurs. Si la production du Venezuela et de l'Angola reculent, les marchés



Moyen-Orient", ont résumé des analystes. Des représentants de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et de certains de leurs partenaires se sont réunis samedi pour une dernière réunion technique de suivi de l'accord de limitation de la production, qui les unit depuis début 2017.

Les deux piliers de l'accord, l'Ara-

craignent également de perdre la production iranienne avec le rétablissement des sanctions américaines. "L'effet des sanctions sur les marchés ne se fera pas sentir avant novembre et la fin d'une période de transition", a toutefois noté un autre analyste, qui souligne que le pays exporte pour l'instant à des niveaux élevés.

Chine/sciences**Des scientifiques chinois ont inventé la batterie pliable**

Des scientifiques chinois ont inventé des batteries flexibles au lithium-soufre, ouvrant la voie à la production d'une génération de dispositifs intelligents flexibles. Les batteries traditionnelles sont produites en versant des électrolytes liquides sur des électrodes solides, alors que la nouvelle approche met des électrolytes dans des couches métalliques ultra-minces afin de créer des réseaux 3D dans des matériaux flexibles comme du tissu. "En procédant ainsi, l'électrolyte ne coulera pas hors des réseaux, qu'il importe comment seront tordus ou pliés les matériaux flexibles", a indiqué Zhang Honghang, chercheur à l'Institut de la physico-chimie de Dalian relevant de l'Académie des sciences de Chine. M. Zhang et six autres chercheurs de l'institut ont publié leurs conclusions dans

le journal *Advances Functional Materials* en mai. Selon lui, les batteries flexibles basées sur cette nouvelle approche peuvent porter la capacité de décharge spécifique initiale à 1.600 mAh, cinq fois plus que celle de la plupart des batteries commerciales au lithium sur le marché. M. Zhang a indiqué que ces batteries devaient être plus stables et résistantes et que, utilisées dans des dispositifs intelligents comme les smartphones, elles pouvaient se tordre et se plier tout en stockant d'importantes quantités de charge. "Ces batteries sont légères et disposent d'une haute densité énergétique. Les méthodes de production sont d'un bon rapport coût/efficacité et peuvent s'appliquer à la production de masse dans l'avenir", a poursuivi M. Zhang.

COSAFA Cup 2018

Madagascar et le Zimbabwe valident leur billet



Madagascar, qui n'avait pas franchement l'étiquette de favori avant le début du tournoi, poursuit tranquillement sa route dans la COSAFA Cup 2018. Les Malgaches se sont imposés contre l'Afrique du Sud dimanche au New Peter Mokaba. Pour cela, ils ont eu recours à la séance des tirs au but. Un exercice que les hommes de Franklin Andriamanarivo ont bien maîtrisé puisqu'ils ont transformé quatre essais contre trois pour les Bafana Bafana. Dans cette rencontre, il était clair que l'Afrique du Sud possédait tous les arguments pour se hisser dans le dernier carré. Les protégés de Stuart Baxter ont pris l'ascendant dès les premiers instants de la rencontre. Avec un bloc défensif solide, ils donnaient du fil à retordre aux Malgaches qui n'ont bénéficié que très peu d'opportunités dans cette explication.

Leurs adversaires au contraire pourront regretter longtemps cette domination stérile. A l'instar de Luther Singh qui s'était présentée seul devant le portier

malgache sans pouvoir le battre (19e) ou encore Lebohang Maboe qui perdait son duel devant Randrianasolo une nouvelle fois décisif (34). C'est finalement dans l'épreuve des tirs au but que tout s'est joué, Luther Singh, trop à l'aise au moment de tirer qui manquera le dernier essai de l'Afrique du Sud au contraire de Tobi Soa qui envoyait, lui, Madagascar en demie. Les 22 acteurs du dernier quart de finale ont également eu recours à cette épreuve fatigante. Pourtant, tout avait bien commencé pour le Zimbabwe. Le champion en titre, ultra dominateur avait ouvert le score à la 38e minute par l'entremise d'Evans Rusike. Mais Onkabetse Makgantai lui a répondu à l'heure de jeu. Au cours de la séance des tirs au but, ce seront les champions en titre qui se montreront les plus adroits en convertissant trois occasions contre une seulement pour les Zèbres. Merci au gardien du Zimbabwe d'ailleurs. La Zambie affrontera Madagascar dans la première demi-fi-

nale tandis que le Lesotho retrouvera le Zimbabwe. Pas de rencontre pour ce lundi 4 juin 2018. Les choses sérieuses commencent mardi avec les demi-finales du Plate. En ouverture, la Namibie affrontera l'Afrique du Sud à 17h au Old Peter Mokaba. Les Brave Warriors ne gardent pas de très bons souvenirs des Bafana Bafana. Ces derniers les ont deux reprises en quatre confrontations. Ils ont également concédé une défaite en une occasion et fait match nul. Dans l'autre match, le Swaziland affrontera

Les résultats de dimanche

Afrique du Sud 0	vs	Madagascar 0
(3	-	4
	t.a.b)*	

New Peter Mokaba
 *Madagascar se qualifie après la séance des tirs au but
 Zimbabwe 1 (Rusike 38') vs Botswana (Makgantai 60') (3-1 t.a.b)*
 New Peter Mokaba
 *Le Zimbabwe se qualifie après la séance des tirs au but

FECAFOOT

Le Cameroun soutient le Maroc pour le Mondial-2026



Le Cameroun, quintuple champion d'Afrique, et premier pays africain à atteindre les quarts de finale d'une Coupe du monde (1990), soutient la candidature du Maroc pour l'organisation de l'édition 2026.

Dieudonné Hippi, président du Comité de normalisation de la Fédération camerounaise de football (FECAFOOT), a expliqué devant la presse que ce soutien découlait de la parfaite entente qui lie les deux pays, et de celle de leurs dirigeants, le président camerounais, Paul Biya, et le roi Mohamed VI du Maroc.

Le soutien du Cameroun d'après cet avocat de profession, relève par ailleurs de : "la nécessaire solidarité qui doit exister entre les fédérations de football des pays d'Afrique". Une solidarité dont le président de Confédération Africaine de Football (CAF), Ahmad Ahmad, a récemment ravivé la flamme en invitant toutes les fédérations du continent à faire chorus derrière le royaume chérifien. Se remémorant la réussite de l'édition sud-africaine en 2010, M. Hippi s'est déclaré convaincu de voir le Maroc "relever avec brio le

défi de l'organisation de la Coupe du monde de 2026".

Il invite ainsi l'instance faîtière mondiale du football d'appeler la FIFA à "apprécier avec justice et équité la qualité de la candidature africaine". A souligner que le soutien du Cameroun arrive après d'autres actions concrètes. En effet, pour promouvoir son dossier, le Maroc s'était déjà attaché les services de nombreuses icônes du football afri-

cain, au rang desquels le goleador camerounais Samuel Eto'o Fils. Celui-ci a accepté d'arborer la casquette d'ambassadeur marocain pour la circonstance dans tous les milieux du football. Le verdict de la FIFA au sujet du pays qui abritera la Coupe du monde 2026 sera connu le 13 juin, veille du coup d'envoi Mondial Russie auquel les Lions de l'Atlas du Maroc figureront parmi les cinq représentants du continent africain.

Lions de la Teranga

Le public s'impatiente
 les joueurs tempèrent

Avec zéro succès en trois matchs de préparation, ça commence à faire beaucoup pour les suiveurs des Lions de la Teranga qui tentent dans leur antre de Vittel, en France, de faire passer des ondes positives appelant à la patience puisque l'essentiel sera d'être prêt le 19 juin et pas avant. L'équipe du Sénégal qui a fait son "au revoir" au stade Léopold Sédar Senghor rempli à moitié était attendue pour ne faire qu'une bouchée du "modeste" Luxembourg. Au finish, c'est un tristounet 0-0 qui n'a pas eu l'heure de rassurer les supporters surtout après les deux premiers matchs nuls contre l'Ouzbékistan (1-1) et la Bosnie (0-0) en mars dernier. Dans la soirée de jeudi les émissions interactives des radios ont bruit de ces plaintes

Et pour avoir des ondes positives, il faut prêter une oreille attentive du côté des joueurs à l'image du capitaine, Cheikhou Kouyaté qui rappelle qu'il ne s'agissait que d'un match de préparation.

"Le plus important, c'est d'être prêt le 19 juin contre la Pologne", a indiqué le milieu de terrain international de West Ham qui a joué défenseur central lors de cette rencontre.

Et les nombreuses occasions des Lions ne semblent pas avoir pesé lourd dans la balance du côté des supporters.

Conscient de ce pessimisme ambiant, le staff technique a jugé bon de laisser les joueurs prendre la parole. Idrissa Gana Gueye qui est un abonné de l'équipe nationale a voulu rassurer : "on changera de visage au prochain match". Avant de



et plaintes des fans.

"Comment pourrait-on battre des équipes bien organisées comme la Pologne et la Colombie, si on est incapable de gagner devant les Luxembourgeois, se sont-ils interrogés. Les observateurs et les autres commentateurs ont comme jeté de l'huile sur le feu à l'image de l'ancien international, Cheikh Sidy Ba ajoutant "ça craint !".

"Aucune victoire en trois matchs de préparation, ce n'est pas l'idéal", a commenté l'ancien défenseur central qui fait partie des faiseurs d'opinion et qui ce soir sévissait sur la TFM qui avait diffusé la rencontre.

souligner : "le contenu n'a pas été mal. Au contraire, il a été bon", a souligné le milieu de terrain d'Everton soulignant que les Lions avaient encore le temps de peaufiner leur stratégie. Joueur le plus en vue durant cette confrontation, Mbaye Niang est resté dans cette volonté de dire que le meilleur est à venir estimant que le groupe n'en est qu'au début de sa préparation. Mais la commotion cérébrale dont a été victime Mame Biram Diouf, les blessures ayant affecté Saliou Ciss (Valenciennes) et Ismaila Sarr (Rennes) n'ont pas permis de dissiper les craintes.

Mondial 2018

Neymar rejoue, marqua
 et rassure le Brésil

Absent des pelouses depuis plus de trois mois, Neymar a rejoué 45 minutes dimanche 03 juin avec le Brésil contre la Croatie (2-0). Un superbe but lui a permis de mettre les Auriverdes sur la voie de la victoire, mais surtout de rassurer ses supporters qui rêvent d'un sixième sacre pour la Coupe du monde en Russie.

Avant dimanche, la dernière image de Neymar sur une pelouse avait fait frémir tout le Brésil du foot. Leur star était étendue sur la pelouse du Parc des Princes, victime d'une fracture du pied lors de la rencontre PSG-OM en février

dernier. Depuis, toute la nation brésilienne a prié pour revoir Neymar Junior avant la Coupe du monde russe que le Brésil aborde dans la peau de favori ou de super favori selon la présence ou non du joueur parisien.

Dimanche, les Brésiliens ont été contents de revoir leur joueur refouler la pelouse à la 46e minute du match contre la Croatie. Ils ont été rassurés par les premières touches et accélérations de Neymar, ils ont angoissé sur les fautes subies par le numéro 10 brésilien, mais ont certainement crié quand celui-ci a ouvert le score (69e).